



LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALAISIS



- I Un déficit migratoire des actifs à l'échelle de la ZE du Calaisis
- II Les flux d'actifs à différentes échelles
- III Caractéristiques et typologie des flux d'actifs

Les chiffres clés de la Communauté d'Agglomération du Calaisis

L'étude des déplacements professionnels met en évidence, entre autre, les dynamiques économiques et l'attractivité résidentielle des territoires.

Deux questions majeures se posent quant à l'analyse de ces flux migratoires domicile-travail :

- où résident-les personnes travaillant sur la zone d'emploi du Calaisis ? sur l'Agglomération du Calaisis ?
- où vont travailler les personnes résidant sur la zone d'emploi du Calaisis ? sur l'Agglomération du Calaisis ?

Les chiffres clés

ZE du Calaisis	CA du Calaisis	
60 205	32 579	actifs occupés y résident
53 769	41 563	actifs occupés y travaillent
44 922	26 261	actifs occupés y résident et y travaillent
15 283	6 318	actifs résident sur cette zone et travaillent à l'extérieur
8 847	15 302	actifs originaires de l'extérieur
-6 436	+8 714	solde migratoire des actifs





I. Un déficit migratoire des actifs à l'échelle de la ZE du Calais

Les navettes domicile-travail s'intensifient et tissent des liens de plus en plus marqués entre les différents territoires. Qu'il s'agisse de flux internes ou externes, l'intensité et la direction des déplacements domicile-travail varient selon le secteur de résidence, mais aussi selon la catégorie socioprofessionnelle des actifs,...

En 2011, la **Zone d'emploi du Calais compte 60 205 actifs résidents occupés et 53 769 actifs qui y travaillent.**

Précision méthodologique : Dans cette présente étude, lorsque nous parlons d'actifs, nous évoquons les actifs occupés.

I.1) Taux d'entrée et de sortie des actifs

A l'échelle de l'aire métropolitaine de la Côte d'Opale, la **Zone d'Emploi du Calais a un faible taux d'entrée d'actifs : 16,45%** d'actifs originaires de l'extérieur de la Zone d'Emploi contre par exemple 25,81% pour celle de Flandres-Lys, 26,26% pour celle de St-Omer. Chaque jour, ce sont ainsi **8 847 actifs qui entrent sur le territoire pour venir y travailler.**

Néanmoins, cette part est plus importante que dans les zones d'emploi voisines littorales : Boulogne-sur-Mer (13,47%) et Dunkerque (15,53%).

Le Calais est donc très légèrement plus attractif en termes d'emplois que ces deux grands voisins littoraux.

Zones d'emploi	Taux de sortie	Taux d'entrée
Berck - Montreuil	18,67%	16,87%
Boulogne-sur-Mer	16,73%	13,47%
Calais	25,45%	16,45%
Saint-Omer	25,14%	26,26%
Dunkerque	12,33%	15,53%
Flandre-Lys	47,74%	25,81%

Source : INSEE, RP2011

Le **taux de sortie d'actifs à l'échelle du Calais est de 25,45%** soit inférieur à la zone de Flandres-Lys. Mais il est supérieur aux autres zones d'emploi de l'aire métropolitaine comme Dunkerque (12,33%), Boulogne-sur-Mer (16,73%),...

Ainsi, de nombreux actifs résident et travaillent en dehors de leur zone d'emploi. Cela représente plus de **15 000 actifs.**

La **part des navettes sortantes parmi les actifs résidant occupés a augmenté de près de 5,4 points entre 1999 et 2011** passant ainsi de 20 à 25,4%.

A titre de comparaison, l'évolution a été de 2,3 points sur le Dunkerquois, de 2,7 points sur le Boulonnais et de 7 points sur la zone de St-Omer.

A contrario, la **part des navettes entrantes parmi les emplois situés dans la zone a augmenté plus lentement : + 1,5 points** sur cette même période.

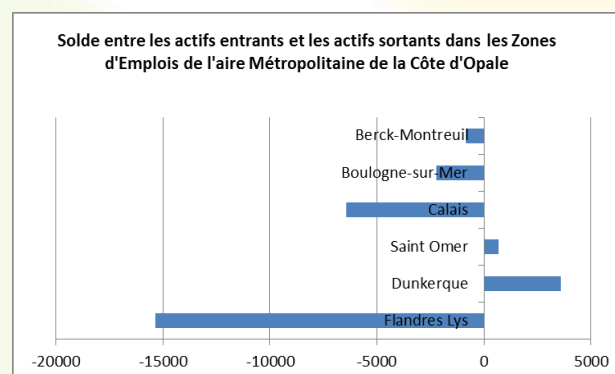
Les déplacements domicile-travail entre les territoires sont de plus en plus nombreux. Entre 1999 et 2011, la plupart ont connu une augmentation du nombre de leurs navetteurs, entrants ou sortants, ce qui signifie une multiplication des flux et donc une pression grandissante sur le réseau routier.

I.2) Un solde migratoire des entrées et sorties d'actifs largement déficitaire : -6 500 actifs

En ce qui concerne le solde entre les actifs entrants et les actifs sortants, **le Calais affiche un déficit migratoire de près de - 6 500 actifs.** Le Calais se classe, en terme de déficit migratoire, en 2^{ème} place derrière la Zone d'Emploi Flandres-Lys qui accuse un déficit migratoire de -15 347 actifs.

Le Dunkerquois et la zone d'emploi de St-Omer affichent eux un excédent migratoire : plus d'actifs y entrent donc qu'il n'en sort.

La **zone d'emploi du Calais a donc un profil plus résidentiel que certaines autres zones.** Elle dépend beaucoup des emplois situés à l'extérieur.



Source : INSEE, RP2011

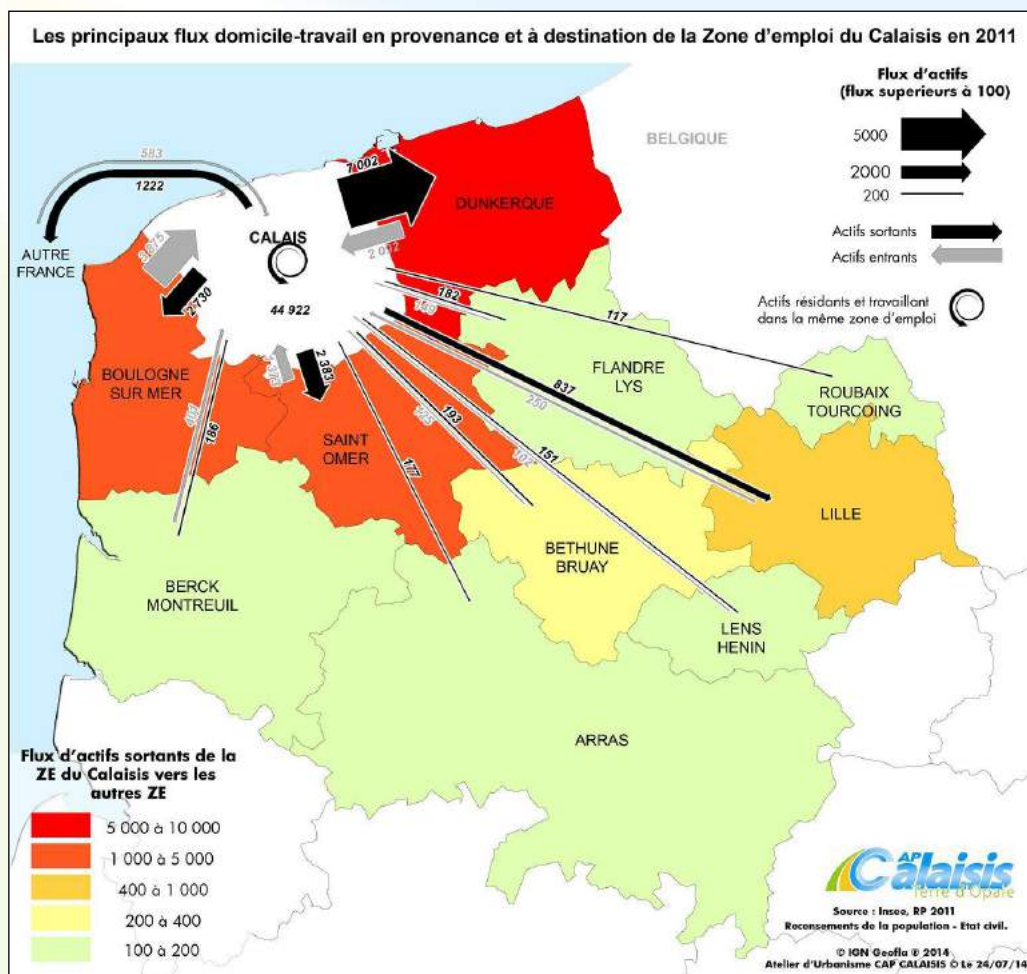
Taux de sortie de la
ZE du Calais :
25,45%

Solde entre les actifs entrants et les actifs sortants sur la
Zone d'emploi du Calais : -6 500 actifs

Taux d'entrée sur la ZE du
Calais : 16,45%

II. Les flux d'actifs à différentes échelles

II.1) Les flux d'actifs entre les zones d'emploi



En 2011, parmi les 60 205 actifs qui résident sur le Calais, 44 922 travaillent sur cette même zone d'emploi.

En dehors des 75% de personnes résidant et travaillant dans la zone d'emploi de Calais, le **Dunkerquois** est la première zone d'emploi où vont travailler les habitants du Calais, avec **7 002 personnes** (soit 45,8%). Viennent ensuite les zones d'emploi de **Boulogne-sur-Mer** (18%), de **St-Omer** (16%), de **Lille** (5,5%), ...

Dans le sens inverse, parmi les 8 847 actifs qui entrent sur la ZE du Calais, l'essentiel des échanges migratoires se fait avec les zones d'emploi voisines : **43,8% des actifs** viennent du Boulonnais, 23,6% viennent du Dunkerquois et 15,5% de la zone de de St-Omer.

Principaux flux migratoires domicile-travail en direction ou en provenance de la ZE du Calais

	ZE du Calais		Solde migratoire domicile-travail à l'échelle du Calais
	Entrants	Sortants	
Boulogne-sur-mer	3875	2730	1145
Dunkerque	2092	7002	-4910
Saint-Omer	1373	2383	-1010
Berck - Montreuil	401	186	215
Lille	250	837	-587
Flandre - Lys	149	182	-33
Bethune - Bruay	125	193	-68
Arras	83	177	-94
Lens - Henin	55	151	-96
Roubaix - Tourcoing	38	117	-79

Source: INSEE, RP2011

La zone d'emploi du Calais a globalement avec ses zones d'emploi voisines ou proches un **déficit migratoire d'actifs**. Le **déficit migratoire le plus important** a lieu avec le **Dunkerquois** : - 4 910 actifs. Suit ensuite les zones de St-Omer (-1 010 actifs), de Lille (-587 actifs),...

A l'inverse, la **zone d'emploi de Calais** est **excédentaire** en ce qui concerne les flux domicile-travail avec le Boulonnais (+ 1 145 actifs) et avec la zone de Berk-Montreuil (+215 actifs).

15 283 actifs résident sur la ZE du Calais et travaillent à l'extérieur de celle-ci

Solde des migrations domicile-travail à l'échelle du Calais largement négatif avec le Dunkerquois (- 4 910 actifs)
Il est à l'inverse positif avec le Boulonnais (+1 145 actifs)

8 847 actifs entrent dans la ZE du Calais pour y travailler

- **Qu'en est-il à l'échelle régionale ?**

Sur les **60 205 actifs occupés résidant sur la zone d'emploi du Calaisis**, **98% travaillent dans la région Nord-Pas-de-Calais**. L'autre région la plus « attractive » est l'**Ile-de-France** avec **517 actifs occupés qui résident le Calaisis et qui vont y travailler**. 166 actifs travaillent à l'étranger.

Parmi les principaux flux à l'échelle de la **Communauté d'Agglomération du Calaisis**, ce sont **290 actifs qui vont travailler en Ile-de-France, 75 à l'étranger** et 71 en Picardie,...

II.2) Les principaux flux d'actifs entre les EPCI

Chaque jour, **6 318 actifs sortent de l'agglomération du Calaisis pour aller travailler** tandis que **15 302 font le trajet inverse**.

Les neuf premières intercommunalités de destination des habitants de la CA du Calaisis pour le travail par EPCI en 2011

	EPCI de travail (nbr d'actifs)
CA du Calaisis	26 261
CU de Dunkerque Grand Littoral	2 074
CA du Boulonnais	885
CU de Lille Métropole	477
CC des Trois Pays	458
CC du Sud-Ouest du Calaisis	423
CC de la Région d'Audruicq	286
CA de Saint Omer	258
CC de la Terre des Deux Caps	224

Source : INSEE, RP2011

En 2011, parmi les **32 579 actifs occupés résidant sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis**, **81% d'entre eux travaillent sur ce même périmètre**.

Près de **2 actifs sur 10 quittent donc chaque jour l'agglomération du Calaisis pour aller travailler dans un autre EPCI**. Les actifs qui sortent quotidiennement de l'agglomération du Calaisis se dirigent pour **33% vers la CUD, 14% sur la CAB**, 8% sur la CU de Lille Métropole.

Les Communautés de Communes appartenant au Pays du Calais arrivent ensuite avec respectivement 7,2% pour la CC des Trois-Pays, 6,7% pour la CC du Sud-Ouest du Calaisis, 4,5% pour la CC de la Région d'Audruicq.

Les treize premières intercommunalités de résidence pour les personnes travaillant sur la CA du Calaisis

	EPCI de résidence (nbr d'actifs)
CA du Calaisis	26 261
CC des Trois Pays	3 290
CC de la Région d'Audruicq	2 579
CC du Sud-Ouest du Calaisis	1 851
CA du Boulonnais	1 685
CU de Dunkerque	1 400
CC de la Terre des Deux Caps	1 386
CA de Saint Omer	778
CC du Pays de Lumbres	383
CC des Hauts de Flandre	318
CU Lille Métropole	259
CC de Desvres-Samer	233
CC Mer et Terres d'Opale	215

Source : INSEE, RP2011

Dans le sens inverse, parmi les **15 302 actifs entrants venant travailler sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis**, l'essentiel des échanges migratoires se fait avec les **Communautés de Communes voisines et principalement celles appartenant au Pays du Calais**. Ainsi, **21,5% des actifs entrants viennent de la CC des Trois Pays, 16,8% viennent de la CC de la région d'Audruicq**, 12,1% de la CC du Sud-Ouest du Calaisis.

11% viennent de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

6 318 actifs sortent de la CA du Calaisis pour aller travailler

517 actifs résidant sur la ZE du Calaisis travaillent en Ile-de-France et 166 à l'étranger

15 302 actifs entrent sur la CA du Calaisis pour y travailler

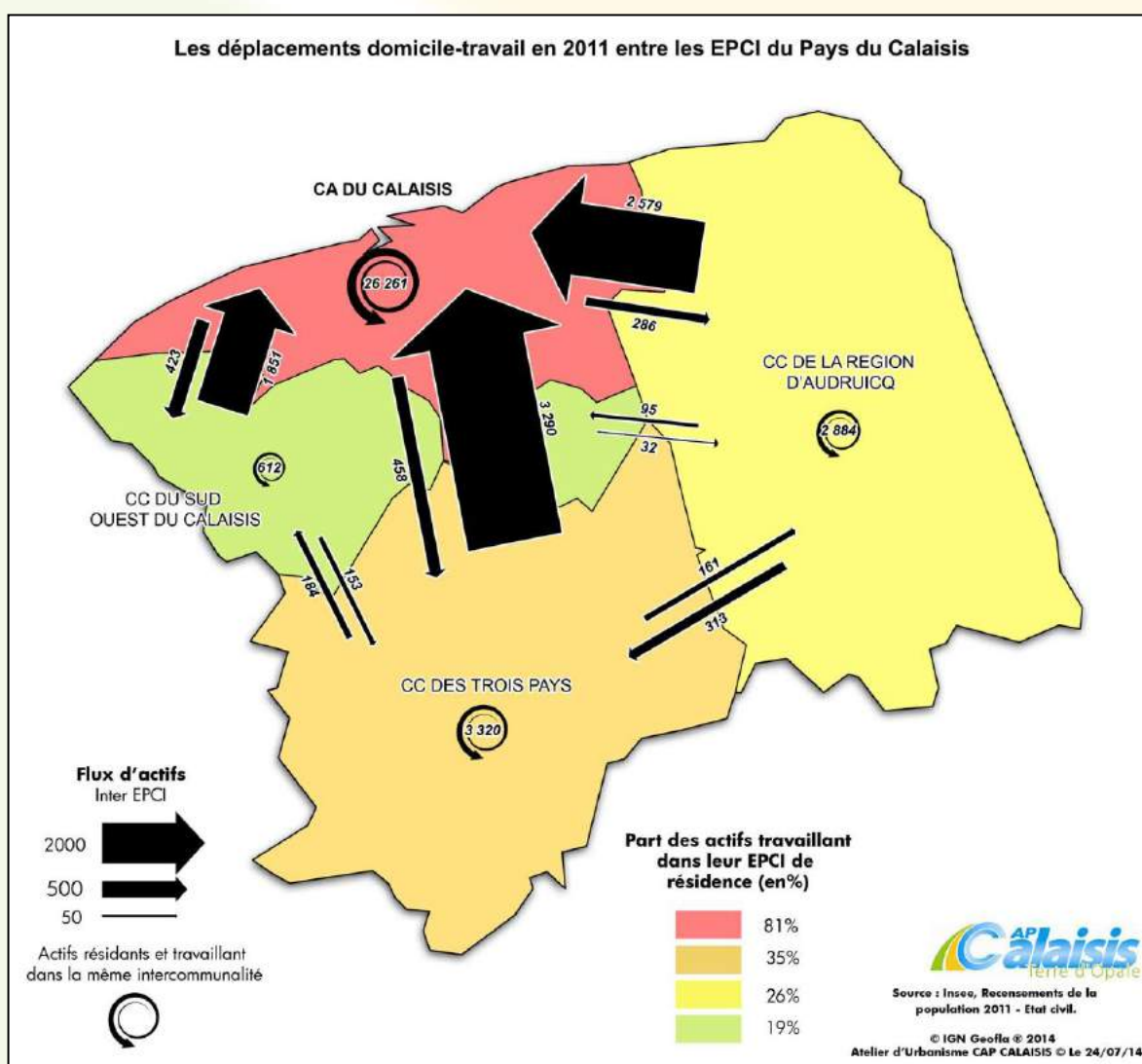
II.3) Les flux d'actifs entre les EPCI du Pays du Calaisis

Au sein du Pays du Calaisis, la **Communauté d'Agglomération du Calaisis** apparaît fort logiquement comme la **polarité économique vers laquelle les flux convergent**.

En 2011, l'indicateur de concentration de l'emploi était de 127,9 pour la Communauté d'Agglomération de Calais, ce qui signifie que pour 100 actifs résidant dans l'EPCI il y a 128 emplois. L'intercommunalité est donc « excédentaire » en emplois. Ce sont essentiellement les salariés des territoires voisins en majorité déficitaires en emplois qui, chaque jour, se dirigent vers l'agglomération pour occuper leur poste de travail.

Si **8 habitants sur dix qui habitent l'agglomération du Calaisis y travaillent**, ce rapport entre le nombre de personnes résidant sur le territoire et le nombre de personnes qui y résident et travaillent est **d'un sur trois pour la Communauté de Communes des Trois Pays**, d'un sur quatre pour la Communauté de Communes d'Audruicq, d'un sur cinq pour la Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calaisis.

La Communauté d'Agglomération du Calaisis attire donc forcément la grande majorité des flux au sein du Pays du Calaisis.



81% des actifs occupés résidant sur la CA du Calaisis travaillent dans ce même EPCI

L'essentiel des actifs occupés entrant sur la CA du Calaisis pour y travailler viennent des Communauté de Communes appartenant au Pays du Calaisis : 50%

Indicateur de concentration de l'emploi est de 127,9 pour la Communauté d'Agglomération de Calais

II.4) Les flux entre les communes de l'agglomération et au départ/destination de la Communauté d'Agglomération du Calaisis

➤ Les flux entrants

Calais, première ville du département du Pas-de-Calais par sa population, concentre **32 096 actifs** qui y travaillent.

52% des actifs travaillant sur la ville de Calais sont des calaisiens et **65% des actifs résidant sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis.**

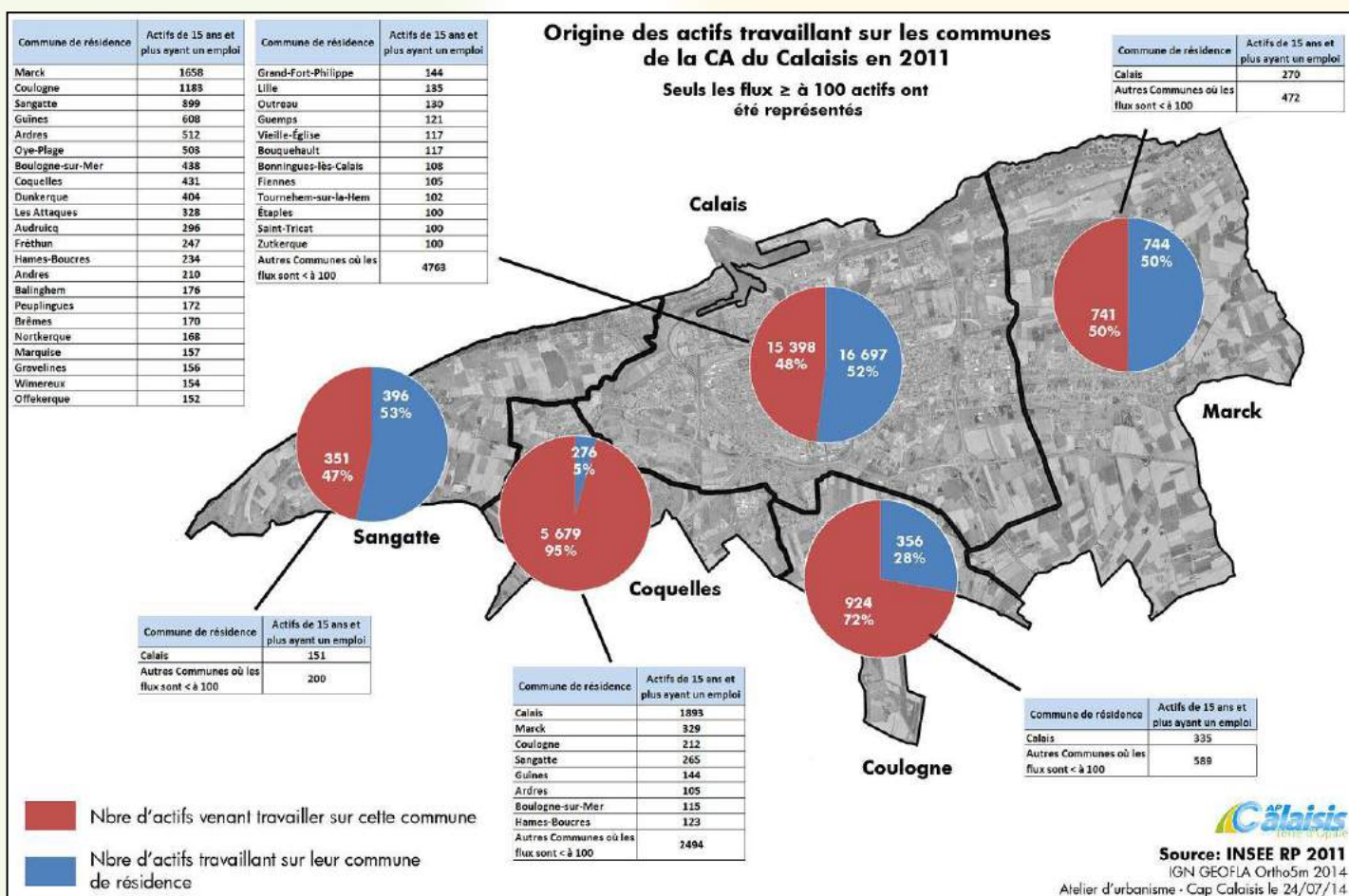
Outre les flux internes à l'agglomération, les **grands flux** proviennent essentiellement des communes de taille importante du **Pays du Calaisis** : Guînes, Ardres, Oye-Plage, des **grandes communes voisines littorales** : Boulogne-sur-Mer, Dunkerque,... ou encore des **communes de plus petites tailles** du Pays du Calais ou des EPCI voisins.

La **commune de Coquelles** concentre de nombreux emplois du fait de la présence notamment de la **Cité Europe et d'Eurotunnel.**

Sur Coquelles, près de **50% des actifs y travaillant sont des résidents de l'agglomération.**

Les autres principaux flux viennent essentiellement des communes de Guînes, Ardres,... et de Boulogne-sur-Mer et Dunkerque.

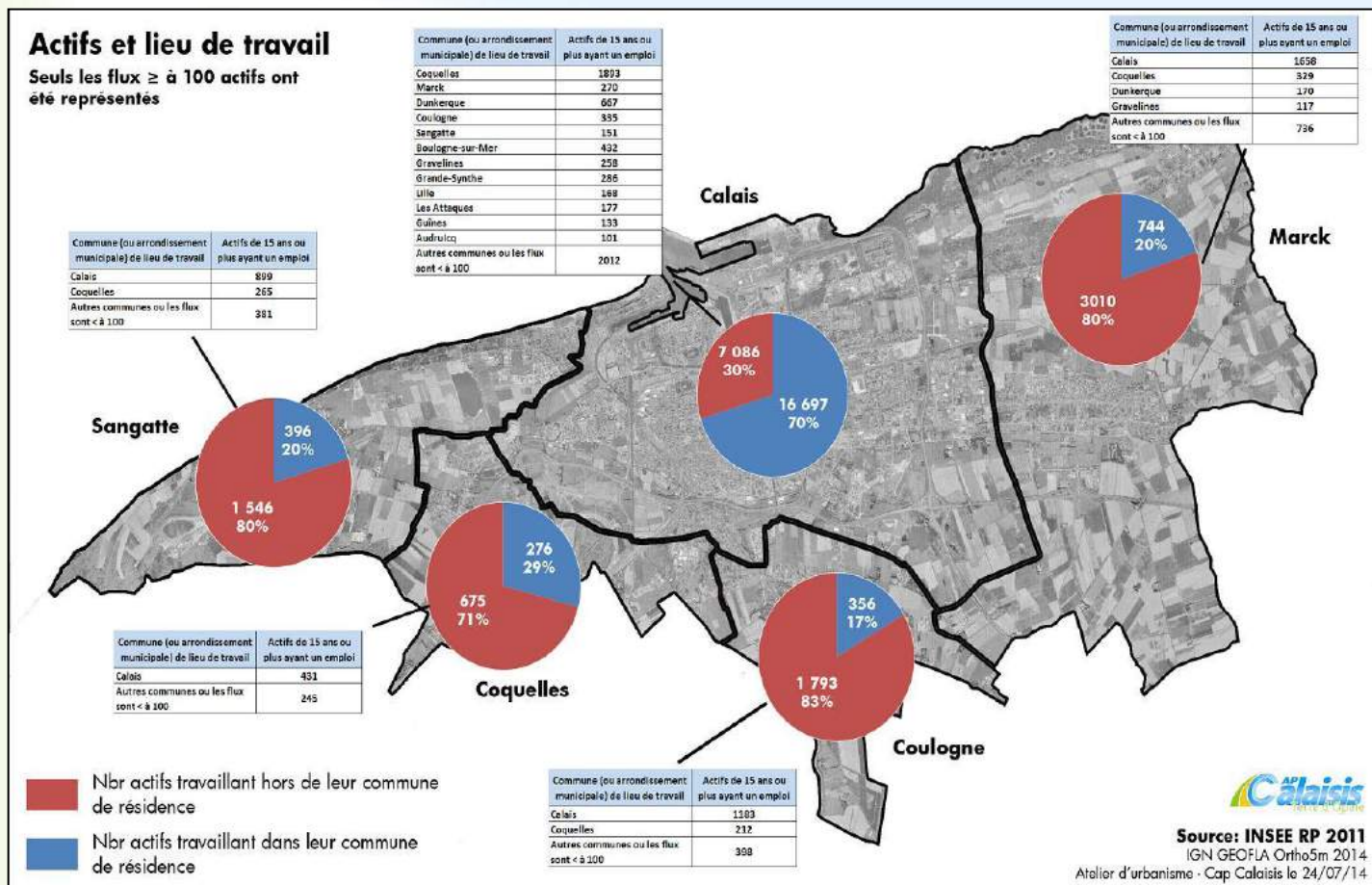
Sur les communes de Coulogne, Mark et Sangatte, plus de la moitié des actifs travaillant dans ces communes sont des habitants de l'agglomération.



32 096 actifs travaillent sur la ville de Calais

52% des actifs travaillant sur la ville de Calais sont des calaisiens et **65% des actifs** résidant sur la CA du Calaisis

Coquelles, près de **50% des actifs** y travaillant sont des résidents de l'agglomération



70% des actifs occupés résidant sur la ville de Calais y travaillent également.

Ainsi, ce sont **3 actifs sur 10** qui quittent donc chaque jour la ville de Calais pour aller travailler dans une autre commune. **27% d'entre eux vont travailler sur la commune de Coquelles.** 37% d'entre eux vont travailler sur une autre commune de l'agglomération (Coquelles, Coulogne, Marck et Sangatte).

Près de 10% des actifs résidant sur Calais et travaillant en dehors de la ville vont travailler sur Dunkerque, 6,1% sur Boulogne sur-Mer et 2,4% sur Lille.

Coquelles concentre de nombreux emplois du fait de la présence notamment d'Eurotunnel et de la Cité Europe. Ainsi, **29% des actifs travaillent et résident dans leur commune.** Parmi les 675 actifs résidant sur la commune de Coquelles et travaillant dans une autre commune, **64% vont travailler sur Calais, 6% sur Dunkerque,...**

Coulogne et Sangatte ont quasiment le même profil avec respectivement 17% des actifs occupés résidant sur la ville qui y travaillent également et 20% pour Sangatte. Il s'agit de **communes à vocation plutôt résidentielles** et où la majorité des actifs va travailler sur une autre commune de l'agglomération (Calais et Coquelles principalement).

Marck peut être également qualifiée de **commune résidentielle** puisque 20% des actifs occupés résident et travaillent dans leur commune. Les **actifs travaillant à l'extérieur de leur commune se tournent majoritairement sur les communes de l'agglomération** mais également sur la **ZE Dunkerquoise** et notamment sur **Gravelines (3,8%)** et **Dunkerque (5,6%).**

70% des actifs occupés résidant sur Calais y travaillent également

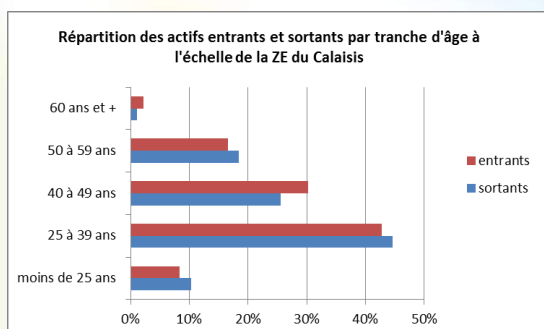
3 actifs sur 10 quittent chaque jour la ville de Calais pour aller travailler dans une autre commune

Coulogne, Sangatte et Marck sont plus des communes à vocation résidentielle

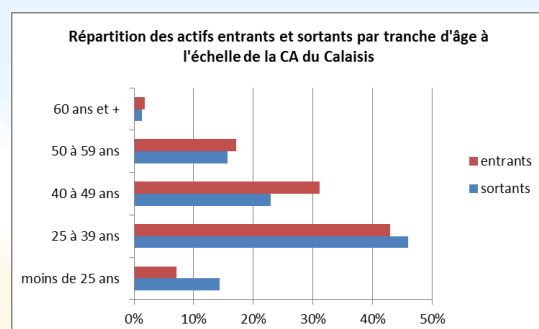


Caractéristiques et typologie des flux d'actifs

III.1) Les 25-39 constituent la part la plus importante de sortants et d'entrants



Source : INSEE, RP2011



Source : INSEE, RP2011

Les jeunes **actifs de 25-39 ans** constituent la tranche d'âge la plus mobile au travers des migrations-domicile travail. Elle **représente** ainsi **45% des actifs entrants** et **43% des actifs sortants**, soit la même proportion et ce aussi bien sur la zone d'emploi du Calais que sur la Communauté d'Agglomération du Calais.

Les moins de 25 ans représentent 10% des actifs sortants et seulement 8,4% des actifs entrants sur la ZE du Calais. Ils représentent ainsi, en part, la tranche d'âge la moins mobile (après celle des 60 ans et plus).

Néanmoins, leur taux de mobilité est parmi les plus forts : **39% des actifs ayant moins de 25 ans et résidant sur la ZE du Calais travaillent en dehors de celle-ci** (contre par exemple un taux de mobilité de 30% pour la tranche d'âge 40-49 ans).

III.2) Une mobilité contrastée selon la catégorie socio-professionnelle

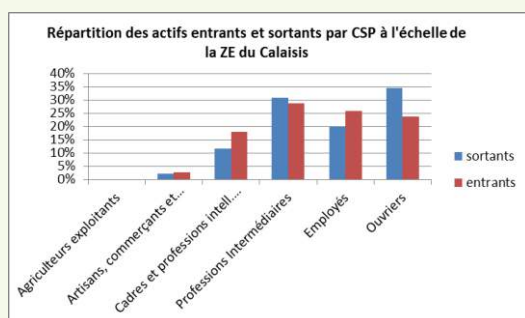
Taux de mobilité selon la CSP des actifs sortant

CSP	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intell. Sup.	Professions Intermédiaires	Employés	Ouvriers
Taux de mobilité des actifs sortant						
ZE du Calais	3,7%	9,5%	32,4%	15,8%	15,8%	31,8%
CA du Calais	15,9%	7,5%	28,9%	24,5%	11,6%	23,9%

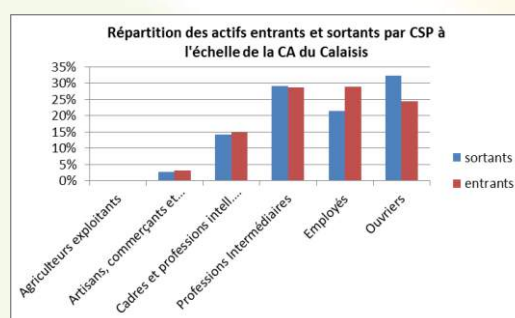
Source : INSEE, RP2011

La **mobilité varie en fonction de la catégorie socioprofessionnelle (CSP)** des salariés. Les **cadres et professions intellectuelles supérieures**, les **professions intermédiaires** et les **ouvriers** apparaissent comme les **CSP les plus mobiles** sur la ZE du Calais.

Sur la Communauté d'Agglomération du Calais, la CSP cadres et professions intellectuelles supérieures apparaît comme la plus mobile et ce aussi bien sur le Calais que sur l'agglomération du Calais.



Source : INSEE, RP2011



Source : INSEE, RP2011

En 2011, les **actifs entrants et sortants** du territoire de la zone d'emploi du Calais sont pour près de 30% d'entre eux des **professions intermédiaires**.

1 cadre et prof intellectuelle supérieure sur 3 résidant sur la ZE du Calais travaille hors de celle-ci

Les jeunes actifs de 25-39 ans constituent la tranche d'âge la plus mobile au travers du nombre de déplacements domicile-travail

3 066 employés sortent chaque jour de la ZE du Calais pour aller travailler dans une autre zone

Il s'agit là d'une répartition assez proche entre la part des entrants et des sortants et ce à la différence des autres CSP.

Les **actifs qui relèvent des professions intermédiaires** (enseignement, santé, secteur social...) sont particulièrement **nombreux à travailler à l'extérieur**. Chaque jour, **4 869 d'entre eux quittent la zone d'emploi du Calaisis**, ce qui représente un tiers du total des actifs sortant.

Moins présents parmi les actifs résidents, les **cadres** sont moins nombreux que les professions intermédiaires à travailler hors de la zone du Calaisis. Par contre, ils **constituent la catégorie la plus mobile en proportion**.

32,4% des cadres qui résident sur le Calaisis travaillent à l'extérieur et 29% pour ceux qui résident sur la CA du Calaisis.

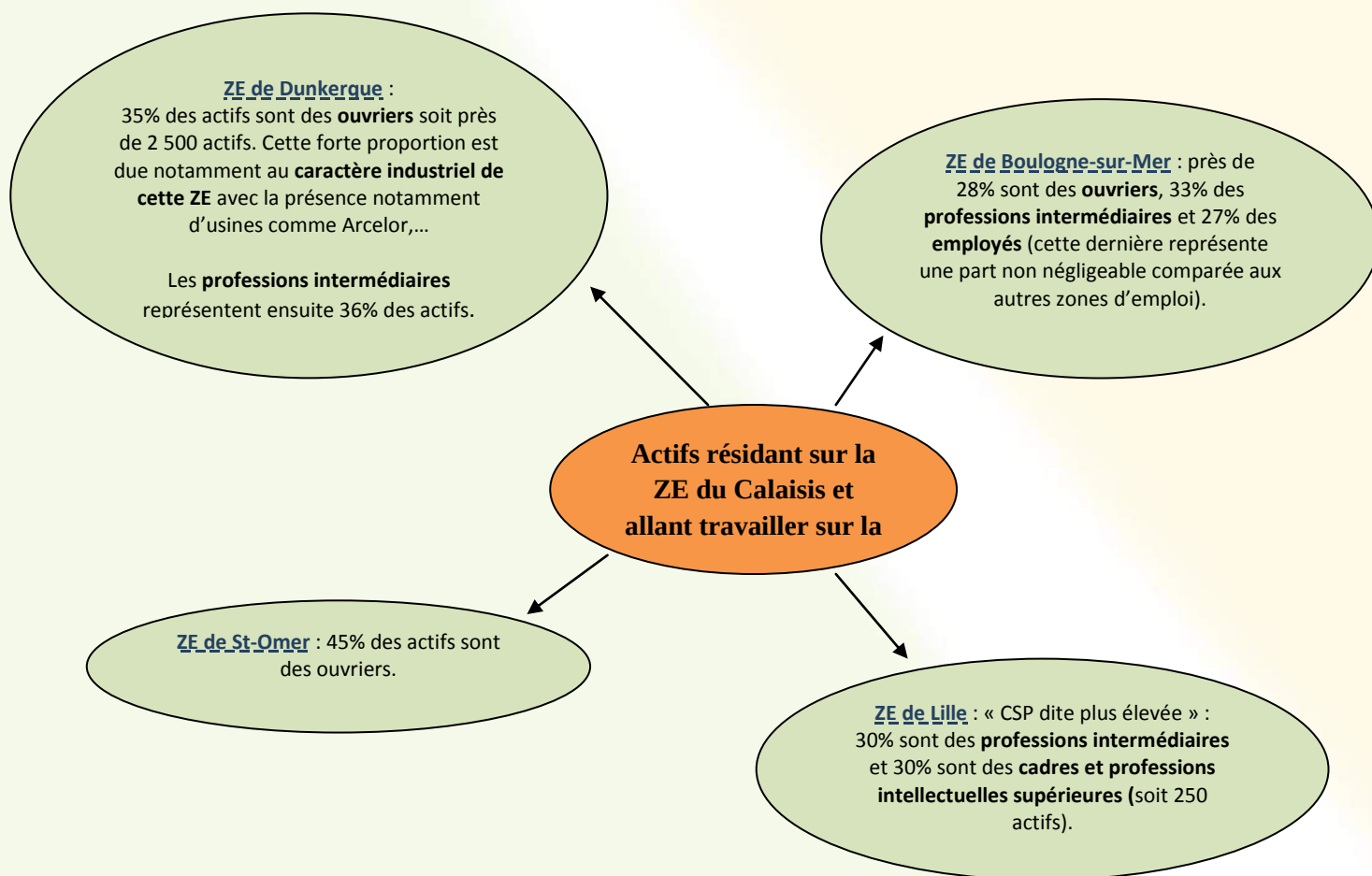
Si les **employés représentent un volume relativement important de navetteurs sortants** (3 066), c'est **essentiellement lié au poids de cette catégorie socioprofessionnelle parmi les résidents**. Leur taux de sortie est, en fait, relativement réduit (15,8% pour la ZE du Calaisis et 11,6% pour l'agglomération du Calaisis).

On remarque une part **beaucoup plus importante de cadres et professions intellectuelles supérieures et d'employés entrant que sortant**. A l'inverse, la **situation pour les ouvriers est contraire : 35% des actifs sortant sur la zone du Calaisis sont des ouvriers contre 23% entrant**.

Sur l'agglomération du Calaisis, la situation est sensiblement la même.

A l'inverse, les agriculteurs exploitants et la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprise travaillent plus souvent dans leur commune de résidence. Sur la ZE du Calaisis, leur taux de mobilité est de 3,7%.

ZOOM sur la CSP des actifs résidant sur la zone d'emploi du Calaisis et se rendant sur les zones suivantes :



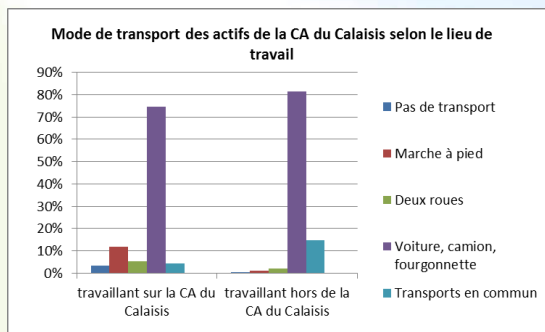
Note de lecture : 45% des actifs résidants sur la ZE du Calaisis et allant travailler sur la ZE de St-Omer sont des ouvriers.

Les cadres et prof. Int. Sup. constituent la catégorie la plus mobile en proportion

Les actifs habitant la ZE du Calaisis et se rendant sur la zone d'emploi de Lille ont une CSP dite plus élevée : 30% sont des professions intermédiaires et 30% sont des cadres et professions intellectuelles supérieures

Les ouvriers représentent 35% des actifs de la ZE du Calaisis se rendant sur le Dunkerquois pour y travailler soit près de 2 500 actifs.

III.3) Comment se déplacent les actifs ?



Les actifs résidant sur la Communauté d'Agglomération et travaillant sur cette même zone utilisent pour 75% d'entre eux le mode de transport voiture pour se rendre sur leur lieu de travail, 11% la marche à pied, 5% les transports en communs.

En ce qui concerne les actifs résidant sur l'agglomération du Calaisis et travaillant en dehors de cette zone, ils utilisent à 82% la voiture et à 15% les transports en communs.

L'organisation du territoire (grandes zones d'activités périphériques, tissu urbain multipolaire, présence d'une autoroute à double fonction : urbaine et de transit,...) et les **relatives bonnes conditions de circulation favorisent ce recours massif à la voiture.**

De plus, 81% des actifs qui résident sur l'agglomération travaillent sur une des cinq communes de l'agglomération, d'où des distances relativement faibles qui favorisent le fait pour les actifs de **rentrer chez soi pour le repas du midi.**

Les **transports en commun** sont utilisés majoritairement par les usagers se rendant sur la CU de Lille Métropole : **283 actifs résidant sur la CA du Calaisis utilisent ce moyen de transport** pour se rendre dans cette zone. (Soit **59% des actifs se rendant dans cette zone**). Ils bénéficient en effet d'une infrastructure moderne et rapide de transport ; le **TGV** (gare de Fréthun) permet de se rendre sur Lille en 29 min et permet aux usagers d'éviter les embouteillages aux abords de La Communauté urbaine de Lille Métropole. Au niveau de la ZE du Calaisis, ils sont 399 à résider sur celle-ci et à se rendre sur la ZE de Lille pour y travailler en transport en commun soit une part de 46%.

Parmi les **actifs se rendant sur la CUD ou la CAB** et résidant sur l'agglomération du Calaisis, ils sont environ **13% d'actifs qui utilisent les transports en communs** (trains ou BCD doivent surement être les moyens de transport les plus utilisés). A noter que la rénovation et l'augmentation de la fréquence du passage des trains de la ligne ferroviaire Calais-Dunkerque devraient surement augmenter cette part pour les résidents de l'agglomération se rendant sur la CUD.

Au niveau des actifs résidant sur la ZE du Calaisis et travaillant à l'extérieur de celle-ci, ils sont 8,8% à se rendre sur la ZE de Dunkerque en transport en commun et seulement 6% pour la ZE de Boulogne Sur Mer.

Le réseau de bus du SITAC permet de desservir les communes de l'agglomération ainsi que la commune de Guînes. Le réseau ferroviaire dessert notamment la ville d'Audruicq et quelques bus desservent la commune d'Ardres.

A contrario des actifs qui résident sur la Communauté d'Agglomération du Calais et qui travaillent à l'extérieur de celle-ci, les **actifs venant travailler sur l'agglomération du Calaisis et résidant hors de cette zone utilisent à 94,17% le mode de transport voiture.**

Au niveau de la zone d'emploi du Calaisis, on compte près de 88% des actifs travaillant à l'extérieur du périmètre se rendant sur leur lieu de travail en voiture, camion ou fourgonnette.

Pour aller plus loin :

- Quel lien entre taux de chômage élevé pour la zone d'emploi et le solde migratoire des navettes domicile-travail largement déficitaire ?
- Peut-on parler de fonction, économie résidentielle notamment avec les actifs se rendant sur la ZE de Lille ?
- La part importante des actifs (entrants et sortants) utilisant leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail soulève de nombreuses questions : pourquoi les transports en commun ne sont pas plus utilisés (fréquence, mauvaise desserte, lieu de travail trop éloigné...) ? Au vu du trafic routier en constante évolution, doit-on proposer de nouvelles offres : espaces de covoiturages,... Quelles solutions proposer ?
- Au vue, dans certaines communes, de la part d'actifs travaillant hors de leur commune, on peut voir le phénomène de périurbanisation.

Les actifs venant travailler sur la CA du Calaisis utilisent à 94,17% le mode de transport voiture.

82% des actifs résidant sur la CA du Calaisis et travaillant en dehors de cette zone utilisent la voiture pour s'y rendre et 15% les transports en communs

59% des actifs résidant sur la CA du Calaisis et travaillant sur la CU de Lille s'y rendent en transport en commun.

Définitions et sigles

SIGLES

EPCI : Etablissement public

CSP : catégorie socio-professionnelle

ZE : Zone d'Emploi

CUD : Communauté Urbaine de Dunekrque

CAB : Communauté d'Agglomération du Boulonnais

DEFINITIONS

Population active occupée (selon l'INSEE) : Elle comprend toute personne de 15 ans et plus déclarant occuper un emploi. Elle est ici mesurée au lieu de résidence. Sont considérés comme actifs ayant un emploi : les apprentis, les aides familiaux, les stagiaires rémunérés de la formation professionnelle, les salariés bénéficiant d'un contrat particulier (adaptation ou qualification), les objecteurs de conscience, quelque soit la localisation de ceux-ci.

Le taux d'entrée d'un territoire correspond à la part des salariés travaillant dans ce territoire et habitant en dehors de ce territoire.

Le taux de sortie correspond à la part des salariés résidant dans ce territoire et travaillant dans un autre territoire.

Une **zone d'emploi** (selon l'INSEE) est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Indicateur de concentration de l'emploi (selon l'INSEE) : C'est le rapport entre le nombre d'emplois présents sur un territoire et le nombre de résidents y ayant un emploi. Quand le nombre d'emplois est inférieur au nombre de résidents ayant un emploi, le territoire est qualifié de résidentiel.

Déplacements pris en compte (selon l'INSEE) : les déplacements domicile-travail (ou navettes) ne sont pas nécessairement quotidiens. Ils sont déterminés en rapprochant le lieu de travail déclaré au recensement de la résidence principale de l'actif considéré. Certains actifs peuvent disposer par ailleurs d'un logement occasionnel situé à proximité de leur lieu de travail.



Rédaction, conception graphique

Atelier d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Calaisis

Impression

Flash Copy

ISSN 2269-2037

Communauté d'Agglomération du Calaisis

76, Boulevard Gambetta - CS 40021 - 62101 Calais Cedex

Tél : 03 21 19 55 00

www.capcalais.fr

Sources de données

